

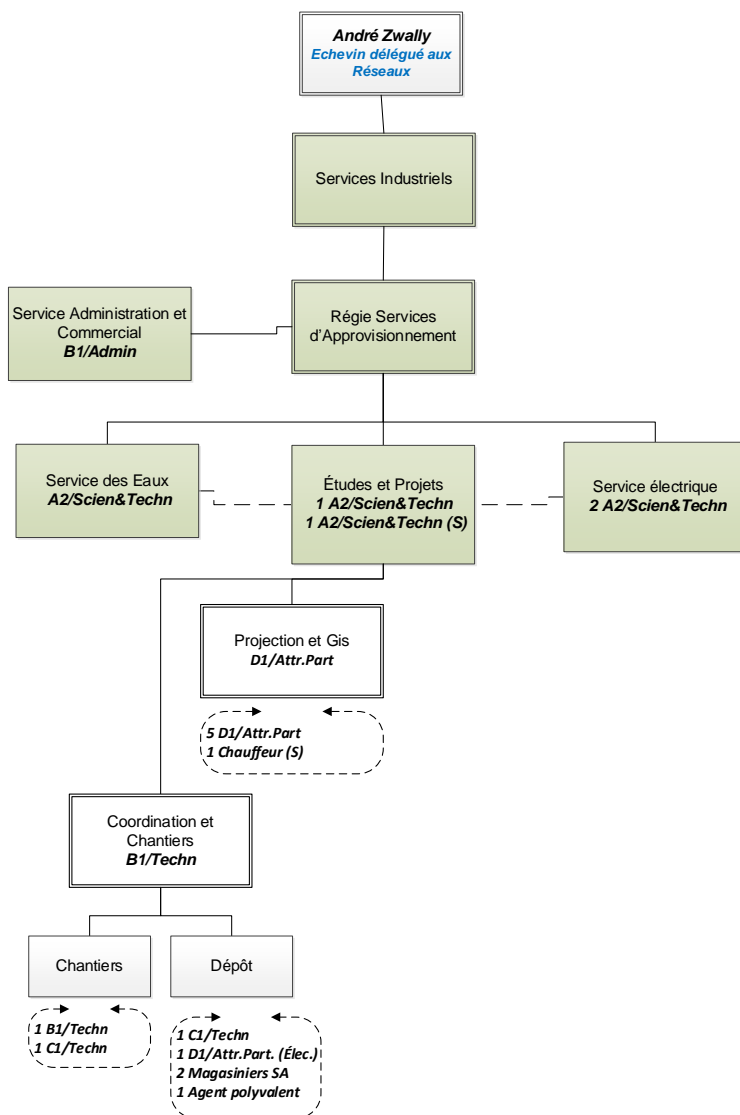
QUESTIONS DE PERSONNEL (séance publique)

A) Créations et suppressions de postes

1. Régie des Services d'Approvisionnement, Magasin :

Création sous le régime du salarié d'un poste de magasinier (carrière H3 prévue par la CCT des ouvriers des communes du Sud).

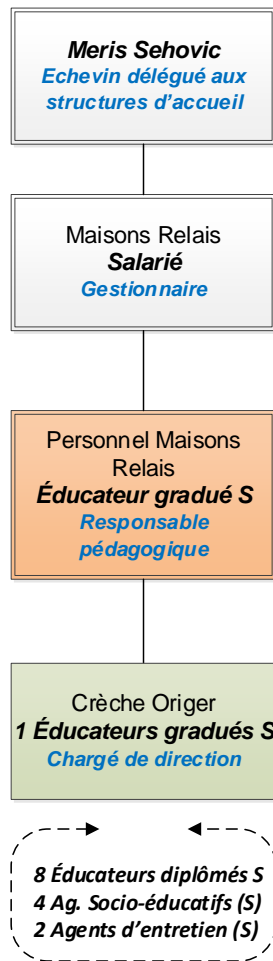
Rapport de Madame le chef de service du service structures et organisation du 9 avril 2024.



Suppression du poste d'agent polyvalent occupé par Monsieur René Barnich dès lors qu'il sera à la retraite.

1. Maisons Relais :

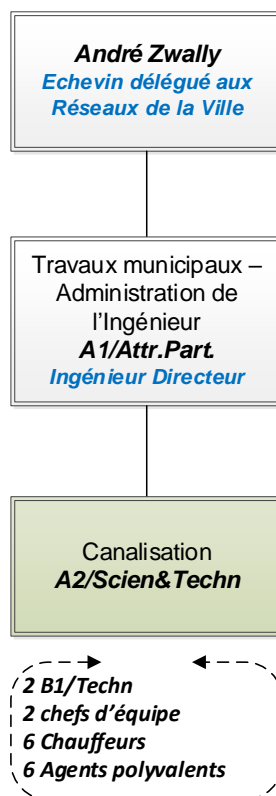
Crèche Origer



Il s'agit de remplacer Madame Vanessa Cerri qui sera prochainement libérée de ses fonctions pour exercer son mandat de délégué permanent auprès de la délégation du personnel « salarié ».

Création sous le régime du salarié d'un poste d'éducateur diplômé (degré d'occupation : 40/40ièmes)
La rémunération du nouveau titulaire est fixée en application des dispositions de la convention collective de travail des employés du secteur d'aide et de soins et du secteur social (carrière C4).
La période d'essai est fixée selon les dispositions légales en vigueur.

2. Département des Travaux Municipaux, Canalisation :



Il s'agit de remplacer Monsieur Jeff Lerario qui sera prochainement libéré de ses fonctions pour exercer son mandat de délégué permanent auprès de la délégation du personnel « salarié ». Création sous le régime du salarié d'un poste de chauffeur chef d'équipe (degré d'occupation : 40/40ièmes). La rémunération du nouveau titulaire est fixée en application des dispositions de la convention collective de travail des ouvriers des communes du Sud (carrière A5 Bis). Suppression du poste occupé par le délégué permanent précédent, parti à la retraite depuis le 1^{er} janvier 2024.

B) Décision de classement

1) A appliquer à la chargée de cours Anne Clement engagée auprès du Conservatoire de musique

Décision de classement à appliquer à l'égard de Madame Anne Clement (chargée de cours auprès du Conservatoire, engagée par le collège échevinal avec effet au 1^{er} septembre 2024 - décision du 19 avril 2024).

Certificat établi en date du 26 juillet 2019 par le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, aux termes duquel il est établi que Madame Anne Clement est titulaire d'un « Bachelor of Music ; Künstlerisch-pädagogisches Profil für das Fach Blockflöte » correspondant au niveau 6 du cadre luxembourgeois des qualifications, certificat reconnu en vue d'un classement dans le groupe d'indemnité A2.

2) A appliquer à la chargée de cours Esther Conter engagée auprès du Conservatoire de musique

Décision de classement à appliquer à l'égard de Madame Esther Conter (chargée de cours auprès du Conservatoire, engagée par le collège échevinal avec effet au 1^{er} septembre 2024 - décision du 19 avril 2024).

Certificat établi en date du 23 février 2024 par le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, aux termes duquel il est établi que Madame Esther Conter est titulaire d'un « Bachelor of Arts im Studiengang Musical » correspondant au niveau 6 du cadre luxembourgeois des qualifications, certificat reconnu en vue d'un classement dans le groupe d'indemnité A2.

3) A appliquer à l'agent Michael Gorge engagé moyennant un contrat à durée déterminée auprès du service de la coordination sociale

Décision de classement à appliquer à l'égard de Monsieur Michael Gorge engagé moyennant un contrat à durée déterminée par le collège échevinal - décision du 22 avril 2024).

Certificat établi en date du 26 avril 2024 par le Ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, aux termes duquel il est établi que Monsieur Michael Gorge est titulaire d'un diplôme correspondant au niveau 4 du cadre luxembourgeois des qualifications, certificat reconnu en vue d'un classement dans le groupe d'indemnité B1.

4) A appliquer au régisseur Guillaume Lemuhot engagé moyennant un contrat à durée déterminée auprès du service Institutions Culturelles

Décision de classement à appliquer à l'égard de Monsieur Guillaume Lemuhot engagé moyennant un contrat à durée déterminée par le collège échevinal - décision du 3 mai 2024).

Certificat établi en date du 19 avril 2024 par le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, aux termes duquel il est établi que Monsieur Guillaume Lemuhot est titulaire d'un « diplôme national supérieur d'expression plastique, option art » correspondant au niveau 7 du cadre luxembourgeois des qualifications, certificat reconnu en vue d'un classement dans le groupe d'indemnité A1.

C) Primes

Allocation avec effet au 1er mai 2024 d'une compensation mensuelle fixe à Monsieur Jeff Lerario, né le 18 septembre 1968, chef d'équipe appelé à remplir la fonction d'un délégué permanent (délégation du personnel salarié).

Esch-sur-Alzette, le 10 mai 2024.
Service du personnel.